

République Française  
Département : PUY-DE-DOME  
Arrondissement : Issoire  
LA TOUR D'AUVERGNE - COMMUNE

## Procès verbal

Le samedi 22 novembre 2025 à 10 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Yannick TOURNADRE

Secrétaire de la séance : Christine SEPCHAT

**Présents** : Yannick TOURNADRE, Emilie CHABORY, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, François FEREYROLLES, Christiane GAYDIER, René JAL, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT

**Représentés** : Fabienne CHARBONNEL représentée par Odile DAUPHIN

**Absents et excusés** :

### Ordre du jour :

#### 1- TRAVAUX

1.1 Eglise de Saint-Pardoux / Analyse des offres

#### 2- PERSONNEL

2.1 – Recours à un vacataire pour le déneigement (hiver 2025.2026)

2.2 – Validation CST participation employeur (volet Santé)

2.3 – Création poste permanent adjoint technique à compter du 06.01.2026 (stagiairisation Antoine)

#### 3- FINANCES

3.1 – Budget annexe « Assainissement » - décisions modificatives

#### 4 – IMMOBILISATION

4.1 – Demande d'acquisition terrain M. Etienne AMBLARD (suite)

#### 5 – ACHAT MATERIEL

5.1 – Achat vitrines pour le compte de l'Association « Les amis de l'église de St-Pardoux » (signature convention)

#### 6 - COMMERCES AMBULANTS

6.1 – Emplacements 2026 (Camion Marie Pizza – Le Montagnard)

#### 7- QUESTIONS DIVERSES

7.1 – Local Chasse

7.2 – Location Ancienne scierie

7.3 - festival D 440 (2026)

7.4 - Marché de Noël (feu d'artifice - report de la St-Louis)

7.5 - Appel à projet sport-santé

7.6 - Vél'auvergne 2026

Le compte-rendu de la réunion précédente (03.10.2025) est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire informe l'assemblée, qu'afin d'être éligible aux subventions d'Adour Garonne, le Syndicat Burande Mortagne doit proposer à ses usagers de faire des économies d'eau via la distribution de kits d'économie d'eau (1 kit par foyer à récupérer en Mairie)

Par ailleurs, l'association des Maires Ruraux sollicite les communes pour soutenir les missions locales qui vont voir leurs ressources diminuer. (délibération à prendre)

Les voeux de la municipalité sont prévus le 18 janvier 2026

(15 h / Discours - 16 h/ Galette - de 17 à 19 h / Concert du Réveil Bourboulien pour un montant de 600 à 800 €)

### **Délibérations du conseil :**

#### **Eglise de Saint-Pardoux / Travaux 3è Tr Appel Offres (N° DE\_2025\_08\_001)**

M. le Maire informe le conseil que le cabinet d'Architecture LAPORTE a procédé à l'analyse des offres concernant les travaux de restauration de l'Eglise de Saint-Pardoux (3<sup>e</sup> Tranche) :

« RESTAURATION DU CHŒUR ET DES RETABLES RÉINSTALLATION ET REMISE EN SERVICE DU SYSTÈME CAMPANAIRE RESTAURATION DU PORCHE SUD ET DES VANTAUXT DU PORTAIL

#### **CONCLUSION GÉNÉRALE**

Au vu de ces analyses, le cabinet LAPORTE propose au conseil municipal la sélection suivante :

LOT N°1 : AUTELS ET RETABLES POLYCHROMES : l'attribution de ce marché à l'atelier ANN'LIZARINE, qui présente l'avantage d'une entreprise sérieuse, qualifiée et locale, pour une offre de **85 875.00 € HT et 103 050.00 € TTC.**

LOT N°2 : MENUISERIE – EBENISTERIE – FERRONNERIE : l'attribution de ce marché à l'entreprise CHABANON, pour la raison qu'il s'agit d'une entreprise sérieuse, habituée à travailler sur Monuments historiques, par ailleurs elle est la seule ayant fournie une offre recevable, pour un montant de **52 730.00 € HT soit 63 276.00 € TTC.**

LOT N°3 : PEINTURES MURALES : l'attribution de ce marché à l'entreprise MALBREL, qui présente l'avantage d'une entreprise sérieuse, qualifiée, avec de bonnes références pour une offre moins disante par rapport à l'estimation du Maître d'Œuvre, au montant **de 51 097.90 € HT soit 61 317.48 € TTC.**

LOT N°4 : METALLERIE ET FERRONNERIE D'ART (aucune offre)

LOT N°5 : MAÇONNERIE – PDT- ENDUITS ET BADIGEONS : Au vu de cette offre unique, l'attribution de ce marché à l'entreprise GENESTE, qui présente l'avantage d'une entreprise sérieuse, qualifiée, avec des références fournies, pour une offre supérieure à l'estimation du Maître d'Œuvre au montant de **89 803.69 € HT et 107 764.43 € TTC.**

LOT N°6 : SYSTEME CAMPANAIRE : l'attribution de ce marché à l'entreprise CHOMEL, qui présente l'avantage d'une entreprise sérieuse, qualifiée, pour une offre au montant de **16 229.00 € HT soit 19 474.80 € TTC.**

M. le Maire propose au conseil de signer avec les entreprises sélectionnées par le Cabinet LAPORTE les

marchés correspondants, après avoir obtenu les accords de subvention (état, région, département) nécessaires au démarrage des travaux, selon les conditions suivantes :

- Lot 1 - Entreprise Atelier Ann'Lizarine
- Lot 2 - Entreprise CHABANON
- Lot 3 - Entreprise MALBREL
- Lot 4 - Lot déclaré infructueux (aucune offre) - nouvelle consultation pour un marché de gré à gré
- Lot 5 - offre supérieure à l'estimation de 54 % - voir possibilité de supprimer la prestation "restauration d'emmarchement"
- Lot 6 - Entreprise CHOMEL

Dans ces conditions, M. le Maire propose au conseil municipal la signature des marchés (Lots 1 - 2 - 3 - 6), la consultation d'entreprises pour le lot 4, déclaré infructueux, et la signature du marché avec l'entreprise retenue ainsi que les négociations pour le lot 5.

Quoi qu'il en soit, M. le Maire insiste sur le fait que ces travaux recevront un commencement d'exécution sous réserve que les partenaires financiers, et principalement la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), allouent des financements sur la base des devis validés par la collectivité.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer tous documents se rapportant à ce dossier .

#### PERSONNEL / Recours à un vacataire (hiver 2025.2026) (N° DE\_2025\_08\_002)

Monsieur le Maire rappelle que, sachant que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel avec une rémunération attachée à l'acte, et que l'hiver dernier, le conseil avait décidé d'instituer le recrutement d'un vacataire selon le dispositif suivant : travaux de déneigement des chemins et voies de la commune pour une période allant du 01.12.24 au 31.03.25 avec une lettre de mission et une rémunération pour chaque vacation sur la base d'un taux horaire de 14.00 € Brut.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce dispositif pour l'hiver 2025.2026, du 01.12.2025 au 31.03.2026 selon les besoins de la collectivité.

#### PERSONNEL / participation employeur "volet santé" (N° DE\_2025\_08\_003)

M. le Maire rappelle que, lors de la réunion en date du 19.09.2025, il a été décidé de mettre en place une protection sociale (volet santé) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur la base de 20 € /par mois et par agent. Cette mesure a été soumise au CST (Comité Social Territorial) pour avis.

Le 4 novembre 2025, ce comité a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, M. le Maire demande au conseil de bien vouloir acter la mise en place de cette protection sociale (volet santé) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 au bénéfice de tous les agents, ayant une mutuelle santé, sur la base de 20 € par mois.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer, à compter du 1er janvier 2026, au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune, ayant une mutuelle santé, sur la base de 20.00 € par mois et par agent.

## PERSONNEL / Création poste permanent adjoint technique (N° DE\_2025\_08\_004)

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

### **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : tâches techniques d'exécution dans le domaine du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique.

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 9 janvier 2026  
Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

## DECISIONS MODIFICATIVES / Budget Assainissement (N° DE\_2025\_08\_005)

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder aux décisions modificatives suivantes pour le budget assainissement, au titre de l'exercice 2025

### **1 – Virement de crédits en section d'investissement**

- |                                                |             |
|------------------------------------------------|-------------|
| • Cpte 2315.35 (Honoraires MO Rue du commerce) | + 1000.00 € |
| • Cpte 2315.36 (Travaux rue du commerce)       | - 1000.00 € |

### **2 – Virements de crédits en section de fonctionnement**

- |              |                                                   |
|--------------|---------------------------------------------------|
| • Cpte 6817  | + 1000.00 € (provisions pour d'éventuels impayés) |
| • Cpte 61523 | - 1 000.00 €                                      |

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces virements de crédits, au titre de l'exercice 2025, pour le budget annexe assainissement.

## FINANCES / Décisions Modificatives - Budget principal (N° DE\_2025\_08\_006)

M. le Maire invite le conseil à procéder aux décisions modificatives suivantes pour le budget principal :

### **1 – Ouvertures de crédits section de fonctionnement**

- |                                     |               |
|-------------------------------------|---------------|
| • DF - Cpte 613 (locations)         | + 12 000.00 € |
| • RF – Cpte 752 (revenus immeubles) | + 12 000.00 € |

### **2 – Virements de crédits section de fonctionnement**

\* DF – Cpte 011 (charges à caractère général) + 40 000.00 €

\* DF – Cpte 012 (charges de personnel) - 40 000.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces décisions modificatives sur le budget principal, au titre de l'exercice 2025.

#### Demande acquisition de M. Etienne AMBLARD (N° DE\_2025\_08\_007)

M. le Maire rappelle ce point évoqué lors de la réunion du conseil municipal en date du 19.09.2025 (demande de M. Etienne AMBLARD pour l'acquisition d'un morceau de terrain communal longeant sa propriété « rue du Foirail ») et de la réunion sur place le 4.10.2025 en présence des riverains.

Considérant que l'ensemble des riverains s'oppose à cette vente au motif que l'accès à leur habitation ne sera plus garanti, M. le Maire propose aux élus de ne pas donner une suite favorable à la demande de M. AMBLARD

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de M. Etienne AMBLARD.

#### MATERIEL / Achat vitrines pour église St-Pardoux (N° DE\_2025\_08\_008)

Afin de valoriser et de sécuriser les statues à l'Eglise de Saint-Pardoux, et après concertation avec l'association « Les Amis de l'église de Saint-Pardoux », M. le Maire propose au conseil que la commune de La Tour d'Auvergne achète 3 vitrines d'exposition pour un montant de 2 202.00 € et qu'elle les mette à disposition de la dite association tout en restant propriétaire de ces biens.

Dans ces conditions, la commune s'acquittera de la somme de 2 202.00 € et l'association s'engage à reverser à la commune l'intégralité de cette somme. Ces engagements seront contractualisés via une convention.

Pour ce faire, M. le Maire propose de procéder l'ouverture de crédit suivante :

- Cpte 2184 - 463 Achat de vitrines d'exposition + 2 202.00 €
- Cpte 1388 - 463 Subvention autres + 2 202.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire.

#### COMMERCE AMBULANT / Emplacement Camion Marie Pizza (N° DE\_2025\_08\_009)

M. le Maire rappelle l'emplacement alloué au commerce ambulant « Camion-pizza », exploitée par Mme Marie DEJEAN du 01.01.25 au 31.12.2025 moyennant une redevance annuelle de 300 € payable en 2 fois (au 01.01 et au 01.07).

M. le Maire propose de renouveler cette autorisation, au titre de l'exercice 2026, pour un montant annuel identique à celui de 2025, à savoir 300.00 € par an, payable en 2 fois.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire.

#### COMMERCE AMBULANT / Emplacement "Le Montagnard" (N° DE\_2025\_08\_010)

M. le Maire rappelle l'emplacement alloué au commerce ambulant «Le Montagnard» exploité par M. Olivier POUMEROL, du 01.01.25 au 31.12.2025 moyennant une redevance annuelle de 300 € payable en 2 fois (au 01.01 et au 01.07).

M. le Maire propose de renouveler cette autorisation, au titre de l'exercice 2026, pour un montant annuel identique à celui de 2025, à savoir 300.00 € par an, payable en 2 fois.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire.

## VOEUF POUR LA DEFENSE DES MISSIONS LOCALES (N° DE\_2025\_08\_011)

**Le Conseil municipal** émet le vœu suivant :

- 1. Réaffirmer l'absolue nécessité** de maintenir des moyens financiers pérennes et adaptés pour garantir un accompagnement de qualité aux jeunes, en particulier les plus fragiles.
- 2. Demander au Gouvernement et aux parlementaires** de réévaluer en profondeur les moyens accordés aux Missions Locales et, plus largement, aux dispositifs d'insertion et d'accompagnement des jeunes dans le cadre du PLF 2026.
- 3. Alerter** sur les conséquences sociales, territoriales et économiques qu'entraîneraient les réductions budgétaires prévues, alors que le nombre de jeunes accompagnés augmente fortement.
- 4. Appeler à une concertation nationale** avec l'Union Nationale des Missions Locales, les réseaux d'insertion, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de la jeunesse afin de préserver un service public d'accompagnement efficace et accessible.

**Investir dans la jeunesse et dans ceux qui l'accompagnent, c'est donner une chance à demain.**

## QUESTIONS DIVERSES

Local Chasse / Suite à une rencontre avec les chasseurs, M. le Maire a expédié, le 29.10.2025, un courrier au Président afin que ce dernier fasse connaître ses besoins - Pas de réponse à ce jour -  
Un agrandissement des ateliers municipaux d'environ 160 m<sup>2</sup> est en réflexion avec la pose de photovoltaïques / Un local pour les chasseurs pourrait être envisagé.

Location ancienne scierie / Mme Bénédicte TAILANDIER, kinésiologue, sera reçue prochainement un mardi soir, lors des réunions hebdomadaires pour exposer son projet et semble très intéressée.  
Une autre personne est intéressée pour dispenser des cours de théâtre et aussi pour son logement personnel . Sur ce point, le conseil est unanime, : ce bien n'est pas destiné à l'habitation, uniquement professionnel.

Festival D 440 / Afin d'accueillir ces jeunes artistes cet été, le gîte Paul Marion étant déjà réservé par un groupe à cette période, M. le Maire propose de les héberger gratuitement dans les futurs logements qui devraient être livrés le 31.07.2026. En contrepartie, des spectacles musicaux ou "petits concerts" seront organisés dans les bars restaurants

Marché de Noël / prévu le 21.12.25 avec embrasement des orgues

Appel à projets "Sport-Santé" / la Commune n'a pas été retenue car inéligible.

Vél'auvergne 2026 / programmée le 21 juin 2026 avec traversée du bourg de La Tour

Yannick TOURNADRE  
Président de séance

Christine SEPCHAT  
Secrétaire de séance



